

Demande d'aide financière — Traitement et abattage des frênes

Pour faire une demande d'aide financière servant à défrayer les coûts reliés au traitement et à l'abattage des frênes situés sur votre propriété, veuillez faire parvenir ce formulaire complété à ligneverte@ville.dorval.qc.ca.

Nom du demandeur	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Confirmation	<p>Je confirme avoir joint à cette demande la facture de l'entrepreneur ayant fait le traitement ou l'abattage.</p> <p>Je confirme avoir joint à cette demande le reçu d'achat de l'arbre (des arbres) de remplacement.</p> <p>Je confirme avoir joint à cette demande une photo de l'arbre (des arbres) de remplacement planté(s).</p>

Notez que l'essouchage n'est pas subventionné.

Votre demande de remboursement pourrait être refusée si l'arbre de remplacement ne correspond pas aux critères énoncés dans le permis.

Une fois approuvée par l'inspecteur, votre demande sera transmise aux département des finances qui vous fera parvenir un chèque par la poste (4 à 6 semaines).